



Litige de facturation avec la société saur

Par **frapolli**, le **08/02/2011** à **06:50**

Bonjour,

Désinvolture de facturation de la part de la Société des eaux XX

En octobre 2007, cette société installait dans mon jardin un second compteur d'eau, dit "compteur vert", pour l'arrosage. Depuis cette époque je règle tous les semestres le montant des factures émises par la XX, persuadé qu'il s'agit de la consommation enregistrée par mon compteur d'eau potable, "dit normal" et de la consommation de mon compteur d'eau d'arrosage, "dit vert". Il n'en était rien puisque que je reçois le 5 février 2011, une facture, d'un montant de 1.170,00 €, concernant la consommation du dit "compteur vert" soit plus de 3 ans après l'installation de ce compteur. Je note que le montant de cette facture est en outre exigible avant le 10 février 2011.

Je ne conteste pas devoir cette somme mais, je ne peux y faire face dans un délais si court :

- compte tenu du fait que cela représente la moitié du montant de ma retraite,
- compte tenu que XX a agi avec légèreté en attendant plus de 3 ans pour effectuer le relevé d'un compteur et pour m'adresser la facture,

Que puis-je faire et que répondre à la XX ?